BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 7736 du 6 février 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1302698S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu la décision nº 5679 du 29 janvier 2013 (NOR: INTJ1301918S),

Décide:

Article unique

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2013 : Tripard, Amyot Nigend : 242 027 Numéro de livret de solde : 8 088 288 Claudepierre, Lionel Nigend : 186 166 Numéro de livret de solde : 8 034 619

Fait le 6 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,

adjoint au sous-directeur

de la gestion du personnel,

O. COURTET